

MAIRIE de ROUSSIEUX
1 Chemin de l'Auvergnas
26510 ROUSSIEUX
04 75 27 82 88
mairie.roussieux@gmail.com

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 26 février 2021

Présents : Bonnevie-Chevronnay Sébastien, Giren Didier, Millot Lukas, Robert Didier, Rovira Carine, Stern André, Volle Christiane.

Le Conseil débute à 18h45 sous la présidence du Maire, Didier Giren.

1° - Délibération donnant tout pouvoir au Maire pour ester en justice

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

REJETTE l'intégralité des arguments présentés par Monsieur le Préfet de la Drôme dans son mémoire et, constatant la divergence des points de vue dans ce dossier,

ESTIME que la voie judiciaire est la seule à même d'apporter des clarifications objectives.

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat pour intenter au nom de la commune les actions en justice et pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le cadre de la création du réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Roussieux, devant toutes les juridictions, administrative ou judiciaire : le Maire pourra notamment introduire toute action en référé ou au fond, destinées à préserver les droits de la commune et à permettre la mise en œuvre de toute procédure nécessaire à la création du réseau d'alimentation en eau potable à partir de la source de Merme.

DEL 2021_1_1

2° - Motion adressée au préfet de la Drôme

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré et voté à l'unanimité

S'INTERROGE sur les observations en défense émises par la D.D.T. de la Drôme.

CONSTATE une profonde incompréhension entre les services de l'Etat et la commune de Roussieux.

RAPPELLE que, depuis 2018, le Maire sollicite en vain les conseils et les services de l'Etat dans ce dossier de création d'un réseau d'eau potable (notamment une demande d'arrêté préfectoral portant autorisation de pénétrer sur des parcelles privées afin de poursuivre la procédure de création d'un réseau A.E.P.).

SOLLICITE un rendez-vous avec M. le Préfet afin de dissiper tout malentendu.

DEL 2021_1_2

Le conseil est clos à 21h30.